

Demande de permis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (permis SEG)

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, VEUILLEZ LIRE L'INFORMATION À LA FIN

Type de permis demandé* :

* Veuillez noter qu'une tarification peut s'appliquer aux permis de gestion de la faune (voir renseignements à la fin du formulaire).

Avis : La demande doit être reçue au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour le début des activités. Prévoyez un délai plus long si le projet concerne plus d'une région.

1a Demandeur (Chargé de projet)				Madame		Monsieur		Non-résident	
Nom :			Prénom :			Titre :			
Organisme :									
No/Rue/App. :			Municipalité :			Province/État :			
Code postal :		Téléphone :		Télécopieur :		Courriel :			
Autre numéro en cas d'urgence									
Nom :			Téléphone au travail :			Téléphone à domicile :			
1b Activités exécutées pour le compte de									
Raison sociale/organisme :									
N°/Rue/App. :			Municipalité :			Province/État :			
Code postal :		Téléphone :		Télécopieur :		Courriel :			
1c Qualification du chargé de projet									
Scolarité :		Collégiale		Universitaire		Autre :		Diplôme : Obtenu En voie d'obtention	
Spécialisation :									
Expérience de travail pertinente :									
1d Durée prévue des travaux (prévoyez un délai raisonnable pour la réalisation des activités)									
Début* :		Fin* :		Remarques :					
* Indiquez les dates où auront lieu les manipulations impliquant la faune.									
1e Titre du projet									
2 Description du projet (présentez sommairement les objectifs et les justifications de la demande ainsi qu'un résumé du projet)									

3 Expérience du demandeur et des personnes sous sa supervision (expérience de travail pertinente au projet)					
Nom		Statut		Téléphone	
1.					
Expérience spécifique aux procédures :					
2.					
Expérience spécifique aux procédures :					
3.					
Expérience spécifique aux procédures :					
4.					
Expérience spécifique aux procédures :					
5.					
Expérience spécifique aux procédures :					
* Complétez en annexe au besoin					

4 Localisation des opérations où le projet sera réalisé			
Région(s) administrative(s) visée(s) par la demande (cochez) :			
Abitibi-Témiscamingue (08)	Côte-Nord (09)	Laval (13)	Outaouais (07)
Bas-Saint-Laurent (01)	Estrie (05)	Mauricie (04)	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
Capitale-Nationale (03)	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	Montréal (06)	
Centre-du-Québec (17)	Lanaudière (14)	Montréal (06)	
Chaudière-Appalaches (12)	Laurentides (15)	Nord-du-Québec (10)	
Territoire visé : Zec :		Pourvoirie :	
Réserve faunique :		Municipalité :	
Parc : Autre :			
Endroit(s) prévu(s) pour le déroulement des activités :			
Fichier de formes en pièce jointe			
Plans d'eau ou site		Coordonnées géographiques (D.M.S)	

5 Espèces visées					
Espèce Décrivez en annexe si plus d'espèces.	Nombre maximum		Espèce Décrivez en annexe si plus d'espèces.	Nombre maximum	
	Mort	Vivant		Mort	Vivant
1.			5.		
2.			6.		
3.			7.		
4.			8.		

6 Description des procédures (indiquez les procédures et manipulations dans l'ordre où elles seront effectuées)	
1.	8.
2.	9.
3.	10.
4.	11.
5.	12.
6.	13.
7.	14.

7 Modes de capture (ex. : piège, filet, etc.)			Ne s'applique pas	
Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications	

8 Capture d'animaux vivants		Ne s'applique pas		
Recherche active (précisez) :				
Vérification des engins de capture :				
en fonctionnement continu et sous surveillance constante		en fonctionnement continu et vérifiés toutes les		heures
activés à la brunante et vérifiés à l'aube		activés à l'aube et vérifiés toutes les		heures
Condition limite qui exige la suspension des travaux :				
Désactivation des engins de capture lorsque la température atteint le point critique de		°C	Autre :	
Remarque additionnelle :				
Soins apportés pour assurer le bien-être des animaux capturés dans l'engin de capture				
eau :	ombre :	abri :	nourriture :	litière : autre :

9 Captures accidentelles		Ne s'applique pas		
6.1 Indiquez les risques de capture, de blessures ou de morts d'espèces autres que celle(s) visée(s).				
6.2 Quelles précautions prendra-t-on pour éviter de capturer des animaux d'autres espèces?				
6.3 Que fera-t-on des animaux capturés accidentellement? remis en liberté autre, précisez :				

10 Transport			Ne s'applique pas	
Espèce	Nombre maximum		De	À
	Mort	Vivant		
Expliquez en quoi le transport est nécessaire :				
Mode de transport :		Durée du transport :	Distance à parcourir :	Nombre d'animaux par cage, bac, etc. :
Administration de tranquillisant : non oui		Nom du produit :	Dosage :	mg/kg
Description sommaire des procédures :			Nom du vétérinaire (s'il y a lieu) :	

11 Garde en captivité		Ne s'applique pas		
Expliquez en quoi la garde en captivité est nécessaire :				
Espèce :		Nombre :		Durée :
Conditions de garde :		Endroit de garde : local spécial, précisez :		
Type d'hébergement :	cage	enclos	vivier	aquarium vivarium autre :
Conditions de garde :	solitaire	en groupe	eau	nourriture litière aération bulleur
À l'abri :	des rayons du soleil	des précipitations	du vent	du bruit
À la fin de la garde en captivité, les animaux seront :				
remis en liberté :		à l'endroit même de leur capture		à un autre endroit, précisez : autre, précisez :

12 Contention physique et manipulation		Ne s'applique pas	
Durée maximale de la manipulation : minutes		Durée maximale totale de la contention* : minutes	
*Contention : à partir du moment où l'animal est immobilisé jusqu'à ce qu'il soit libéré (incluant l'anesthésie, les manipulations, le temps de récupération et le transport)			
Équipement utilisé :			
aucun, avec les mains unité individuelle de contention : sac en tissu léger bac cage filet collier muni d'un cran d'arrêt enfarge autre :			

13 Marquage et étiquetage		Ne s'applique pas	
13.1 Marquage			
Expliquez en quoi le marquage est nécessaire :			
Type de marqueurs :			
Site de marquage :			
Description de la méthodologie :			
13.2 Étiquetage			
Expliquez en quoi l'étiquetage est nécessaire :			
Type d'étiquette externe :		Taille :	Forme :
Site d'étiquetage : tiers proximal de l'oreille muscle sous la base de la nageoire dorsale patte autre :			
Type de micropuce :			
Site d'injection : entre les omoplates autre, précisez :			
Description de la méthodologie :			
13.3 Pose d'émetteurs ou autres appareils			
Nombre d'émetteurs à poser au total :		Marque :	Durée de fonctionnement : jours
Site de pose : cou dos sous-cutané cavité abdominale bordure antérieure ou postérieure de la dossière autre :			
Méthode de fixation de l'émetteur :			
Précisez si l'émetteur externe : sera enlevé au terme du suivi téléométrique se détachera de lui-même à la fin de sa vie utile sera remplacé			
Remarque additionnelle :			

14 Prise de mesures et prélèvement d'échantillons biologiques		Ne s'applique pas	
14.1 Mesures morphométriques			
Type : longueur poids autre, précisez :			
Description de la méthodologie :			
14.2 Mesures physiologiques			
Type : température autre, précisez :			
Description de la méthodologie :			
14.3 Prélèvements d'échantillons biologiques		animaux vivants	animaux morts ou sacrifiés
Type : poils sang écailles plumes fèces gonade biopsie avec un poinçon chair			
autre :			
Description de la méthodologie :			
Donnez la raison de chaque type de prélèvement : analyse génétique lecture d'âge isotopes autre :			
Qui effectuera l'analyse et quand :			

15 Mise à mort et disposition des animaux*		Ne s'applique pas	
15.1 Méthode de mise à mort pour les études terminales ou advenant qu'un animal subisse une douleur et/ou une détresse impossible à soulager ou compromettant sa survie			
Méthode chimique			
Nom du vétérinaire qui sera consulté au sujet de la méthode chimique et qui effectuera ou supervisera la procédure : Dr			
agent :	barbiturique ou T61	dosage :	mg/kg dose : ml voie d'administration :
Méthode physique			
coup de feu, calibre :		décapitation	décérébration dislocation cervicale exsanguination
autre :			
sous anesthésie, agent anesthésique :		dosage :	mg/kg, dose : ml ou % voie d'administration :
sans anesthésie, veuillez fournir les justifications :			
15.2 Mode de disposition des animaux abattus			
site d'enfouissement	incinération sanitaire	équarrissage	laissés sur place (si aucune substance active n'a été administrée)
conservation à des fins éducatives ou de collection		nécropsie, le cas échéant, effectuée par Dr(e) : autre :	
* Le décès de l'animal doit être confirmé à la suite de la mise à mort. À cet effet, une combinaison de différents indicateurs peut être vérifiée selon l'espèce : absence de pouls, de respiration (ou de mouvements operculaires), ou de bruit cardiaque ou respiratoire; absence de réflexe cornéen; chute de pression oculaire avec apparence vitreuse ou ridée de la cornée; dilatation pupillaire fixe ou ne réagissant pas à la lumière; absence de douleur profonde (réaction spontanée à un pincement avec force des extrémités); muqueuses grisâtres sans remplissage capillaire, etc.			
16 Certificat de bons soins aux animaux		Ne s'applique pas	
Nom du comité :		Année du certificat :	Numéro du certificat :
17 Précisions supplémentaires (s'il y a lieu)			
18 Signature du demandeur			
Nom	Signature		Date : a/m/j

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Certains projets qui utilisent des méthodologies plus invasives pour les animaux nécessitent un CBSA. Il est notamment possible qu'un CBSA soit exigé pour l'utilisation d'animaux sauvages vivants, pour la recherche, la gestion, l'enseignement ou des tests effectués sur de nouveaux produits. Prévoyez le délai nécessaire pour être en mesure de joindre le certificat à votre demande de permis SEG. Lorsque requis, ce certificat est obligatoire pour obtenir le permis.
2. Si votre demande implique un acte vétérinaire (ex. : anesthésie, usage de tranquillisants, chirurgie), veuillez joindre une lettre démontrant la participation d'un vétérinaire au projet.
3. Pour une demande de permis à des fins scientifiques, veuillez inclure une copie du protocole de recherche entourant le projet.
4. Des droits sont exigibles pour l'analyse de toute demande de permis SEG à des fins de gestion délivré en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ou pour toute modification à une demande en cours d'analyse ou pour tout addenda à un permis SEG à des fins de gestion délivré en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et déjà délivré. Ces droits sont non remboursables et payables en totalité lors du dépôt de la demande. Le paiement doit être fait par chèque à l'ordre du ministre des finances.

TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE

Le formulaire dûment rempli accompagné des autres éléments à joindre à votre demande doivent être envoyés à la Direction de la gestion de la faune de la région administrative visée par les travaux. Les coordonnées sont disponibles dans le [Guide pour la demande d'un permis SEG](#).